



# EuropaLoire



Mouvement Européen Loire

## Edito

Ce numéro d'EuropaLoire s'ouvre par deux articles consacrés aux questions environnementales. L'un s'intéresse à la position de l'Union européenne lors de la dernière réunion de la COP 28, l'autre au tri à la source des biodéchets. On peut - et on doit - toujours faire mieux, mais, il faut quand même le rappeler, l'Union joue un rôle moteur sur ces questions. Souhaitons que les prochaines élections au Parlement européen soient l'occasion d'un débat sérieux et constructif sur les objectifs que nous devons nous fixer pour l'avenir. En ce domaine comme sur tant d'autres, ce n'est pas à l'abri de nos frontières hexagonales que nous traiterons par exemple le problème du réchauffement climatique contrairement à ce que voudraient nous faire croire les tenants du repli identitaire.

Vous trouverez aussi dans cette newsletter des éléments sur la politique culturelle de l'Europe. Certes, on est bien loin d'une compétence exclusive de l'Union mais celle-ci ne peut rester indifférente à l'un des ferments de l'unité de notre continent. A cet égard, le label « capitale européenne de la culture » attribué à la ville de Bourges devrait permettre un jaillissement culturel et il contribuera à attirer de très nombreux touristes dans la capitale du Cher.

Enfin, nous revenons dans ce numéro sur le parcours exceptionnel de Jacques Delors et nous vous proposons quelques ouvrages sur cette personnalité qui a façonné l'Europe.

La rédaction d'EuropaLoire espère vous retrouver le 7 février pour une table ronde exceptionnelle sur la place des territoires dans l'Union européenne. Un rendez-vous à ne pas rater à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour lequel vous trouverez les renseignements pratiques dans l'encadré jaune.

D'ici là, nous vous souhaitons une bonne lecture...

Daniel IMBERT-MAGAND



L'édito	1
Dialogue Local	1
Good COP, bad COP	1-2
Le tri des biodéchets	3
La compétence culture de l'Union européenne	4
Bourges, capitale culturelle	5
Rencontres régionales	5
Conseil et Conseil !	6
Jacques Delors	7
L'Europe près de chez vous	8
Suggestion de lecture	8

## AGENDA 7 Février 2024 Dialogue Local

Le Mouvement européen de la Loire et Jean-François Barnier vous invitent à une table ronde sur la place des territoires au sein de l'Europe à l'Ecole des Mines 158 cours Fauriel à Saint-Etienne le 7 février à 18h30.

Ce sera l'occasion d'accueillir **Christophe Rouillon, François Decoster et Frank Proust**, tous trois membres du Comité européen des régions (**voir en dernière page**).

La réunion sera animée par des universitaires stéphanois, **Mouna Mounicif Mougache et Daniel Imbert-Magand**.

Réservation conseillée : [loire@mouvement-europeen.eu](mailto:loire@mouvement-europeen.eu)

En savoir plus : <https://mouvement-europeen.eu/loire/>

## « Good COP, bad COP » ? et pour l'UE ?

Au-delà de son intérêt humoristique, cette interrogation sous la forme du jeu de mots "good COP - bad COP"(\*) entendue de la bouche d'une journaliste sur une radio française au sortir de la COP 28(\*\*) peut incidemment suggérer un angle d'analyse spécifique. La COP 28 a été la nouvelle étape d'un long cycle de négociations impliquant nécessairement un riche catalogue de tactiques de tous types.

### Quelles évolutions ?

Il semble raisonnable d'affirmer que la COP 28 s'est différenciée positivement des précédentes COP même si, et peut-être parce que, le lieu où elle s'est tenue, Dubaï, paraissait encore récemment tout à fait improbable.

Commençons par remarquer l'approche proactive de l'UE qui, par le biais d'une résolution du Parlement européen (2023/2636) adoptée juste avant l'ouverture de l'événement a exprimé formellement un appel aux États à « renforcer l'ambition collective de l'action et du soutien en matière de climat ».

D'aucuns auront pu relever page 13 de cette résolution de 40 pages la « demande à la Commission aux États membres et aux autres parties d'œuvrer à l'élaboration d'un traité de non-prolifération des combustibles fossiles ». Une telle sémantique qui, à ce jour, était strictement réservée à la catégorie éminemment condamnable des armes de destruction

massive, en particulier nucléaires, confirme le niveau dramatique donné au sujet du climat par l'UE.

Ce choix vise sûrement, et c'est louable, à donner un signal fort aux pays les plus touchés par les changements climatiques et à bousculer les standards de la réflexion stratégique des parties prenantes. En contrepartie, elle ne favorise pas la rationalité qui est souvent malmenée face à la très établie et parfois simpliste mise en opposition sud versus nord, victimes vs destructeurs, injustices vs profits, "good guys vs bad guys".

A cet égard, on peut espérer que la tenue à Dubaï de cette dernière COP ait contribué à repositionner quelque peu le débat du fait de sa Présidence par Sultan Al Jaber,

## « Good COP, bad COP » ? et pour l'UE ?

dirigeant de la compagnie pétrolière émiratie ADNOC et ministre de l'Industrie et des Technologies avancées des Émirats arabes unis. Il faut se souvenir que la présidence de la COP tourne entre les cinq régions reconnues de l'ONU - c'est-à-dire Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, Europe centrale et orientale et Europe occidentale et autres, et que la tenue de la COP tend à se déplacer également entre ces groupes.

Il fallait sûrement un tel lieu et un tel profil de Président pour aboutir "sereinement" à un « accord qui marque le "début de la fin" de l'ère des combustibles fossiles », tel que s'intitule le [communiqué de l'ONU](#) publié le 13 décembre à la clôture de l'évènement.

### L'UE à la COP 28

[Sur le site commun du Conseil de l'UE et du Conseil européen, la page COP 28](#) publiée fin décembre et remise à jour régulièrement résume parfaitement les enjeux, les ambitions et les décisions, ainsi que le rôle de l'UE lors de cette COP.

Le financement de l'action climatique est bien sûr un élément-clé et il faut noter sur ce point que « lors de la COP 28, l'UE et ses États membres se sont engagés à assurer plus de la moitié du financement initial du fonds pour les pertes et dommages (plus de 400 millions d'euros) » et que « dans leur ensemble, l'UE et ses États membres constituent le premier bailleur de fonds au monde dans la lutte contre le changement climatique. En 2022, ils ont versé une contribution de 28,5 milliards d'euros provenant de sources publiques ».

Ce sont 4 axes sur lesquels des avancées majeures ont été enregistrées

par la COP 28, qui peuvent être résumées par :

- 1- une aide renforcée aux pays les plus vulnérables,
- 2- une sortie progressive des énergies fossiles d'ici 2050,
- 3- le triplement de la production des énergies renouvelables d'ici 2030,
- 4- la reconnaissance du nucléaire comme solution de décarbonation,

Et sur ces 4 axes, l'UE et la France « ont su porter une position exigeante et volontariste durant des négociations difficiles » ([note du Ministère de la transition écologique](#)).

### Focus énergie (\*\*\*)

L'accord de la COP 28 est clairement focalisé sur l'énergie. Au-delà de la question des énergies fossiles mentionnée plus haut, très diplomatiquement rédigée, la reconnaissance du nucléaire est particulièrement notable. On constate que même la technologie de la fusion nucléaire, projet européen et mondial encore en développement, y a fait l'objet de [tables rondes](#) et du lancement d'un groupe de travail.

A plus court terme, en parallèle à une relance déjà effective de l'activité de l'industrie nucléaire française, la Commission européenne a officiellement annoncé le 7 novembre dernier la [création d'une alliance industrielle dédiée aux petits réacteurs modulaires \(SMR\)](#): un timing parfait vis-à-vis de l'accord de la COP 28.

"Hasard du calendrier" également, la conférence annuelle "Semaine Européenne de l'Hydrogène", organisée conjointement par la Commission eu-

ropéenne, l'association Hydrogen Europe et le partenariat Clean Hydrogen, s'était tenue en Novembre juste avant la COP 28. Et bien sûr, de nombreux pays européens, dont la France, avaient leurs représentants de la communauté scientifique et technique de l'hydrogène présents à Dubai.



Michel LEFRANCOIS

Notes:

(\*) cop = argot anglais pour policier / « flic » - « good cop - bad cop » est l'expression consacrée pour désigner un jeu de rôles répartis entre gentil et méchant dans un processus d'interrogatoire ou de négociation.

(\*\*) COP = conference of parties / conférence des parties.

(\*\*\*) un [article dédié Energie](#) peut être retrouvé pour référence dans le n°32 d'EuropaLoire.



## L'Union européenne en action : Le tri à la source des biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. En triant les biodéchets, c'est plus de 800 000 tonnes de gaz à effet de serre (GES) qui sont évitées.

**La gestation d'une décision qui impacte le quotidien de 450 millions d'européens**

2,2 milliards de tonnes de déchets sont générés chaque année dans l'UE ce qui correspond à environ 500 kilogrammes en moyenne de déchets qui sont produits par chaque européen. Plus d'un quart (27%) sont des déchets municipaux : déchets usuels collectés et traités par les communes, et principalement générés par les ménages. Les données montrent que la quantité de déchets et la manière dont ils sont gérés varient considérablement d'un pays de l'UE à l'autre. Cependant, il y a eu une évolution vers davantage de recyclage et moins de mise en décharge. Pour réduire les déchets et leur impact sur l'environnement, l'UE a adopté des objectifs ambitieux en la matière depuis l'accord de Paris de 2015. Les deux échéances notables sont les suivantes :

- **2050** : L'Union européenne vise à être climatiquement neutre en 2050. Cette neutralité carbone est l'un des moyens pour contenir le réchauffement climatique en dessous des 2 degrés par rapport aux niveaux préindustriels ;

- **2030** : A hauteur de cette date, l'Union européenne s'est fixée comme objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport aux niveaux de 1990.



Le 30 mai 2018 sont adoptées, par paquet, quatre directives visant à atteindre le cap fixé, dont une, la directive UE 2018/851 modifiant celle du 19

novembre 2008 relative aux déchets. Cette législation impose notamment une collecte séparée pour les déchets ménagers dangereux, les biodéchets ainsi que les textiles. Transposée dans l'ordre juridique français avec la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), promulguée le 10 février 2020, cette législation européenne repense le système de gestion des déchets.

### L'application française du tri des biodéchets

Concrètement, la loi AGEC rend obligatoire le tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets issus de l'entretien) pour les collectivités afin que ceux-ci soient valorisés. Chaque collectivité est libre de définir l'organisation qui lui convient le mieux : collecte en porte à porte ou en point d'apport volontaire, proposition de composteurs individuels ou de quartiers, etc. Les

solutions de tri sont multiples, souvent mixtes, et dépendent de chaque territoire, de sa typologie et du schéma de gestion des déchets de la collectivité qui exerce ce service public.

Outre la réduction du bilan carbone des ménages, le tri des biodéchets répond à d'autres enjeux de transition écologique. D'une part, il est important que les collectivités saisissent l'opportunité de la valorisation des biodéchets avec la production des énergies renouvelables (EnR), comme celle du biogaz qui peut être utilisé de différentes manières : sous forme de combustible pour produire électricité et chaleur, purifié en biométhane et utilisé comme carburant ou encore injecté dans le réseau de gaz naturel. D'autre part, le remplacement des apports en engrais de synthèse par des engrais organiques issus du compost permettra d'atteindre l'objectif de revitalisation des sols.

Adopté quelques mois avant la conception du Green Deal (Pacte Vert), le tri des biodéchets constitue néanmoins une mesure majeure pour relever l'ambition portée par l'UE de devenir le premier continent neutre pour le climat.

### Quelques chiffres :

Seulement 101 collectivités avaient mis en place ou étaient en train d'organiser une collecte séparée des biodéchets des ménages en 2019, ce qui correspond à seulement 6% de la population. Grâce à l'Union européenne, on peut espérer que tous les citoyens s'empareront de cette démarche.



Pierre MANDON



# La compétence culturelle de l'UE, une compétence d'appui

Les compétences d'appui concernent des domaines dans lesquels l'UE peut intervenir uniquement en complément et/ou en soutien des actions des Etats membres, comme le stipule l'article 6 du Traité sur le fonctionnement.

Celle de la culture entre dans ce champ, chaque Etat pouvant définir la sienne en fonction de sa sensibilité nationale, locale, individuelle. Il n'en existe pas de définition stricte dans les textes fondateurs. Elle repose sur les seuls traités - le Traité de Lisbonne, l'article 167 du Traité sur l'Union Européenne, les articles 13 et 22 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, le Traité de Maastricht - et sur un certain nombre de programmes élaborés peu à peu. Elle est conduite par différentes directions générales de la Commission Européenne : Education et culture, Réseaux de communication, Contenus et technologies, Marché intérieur, Industrie et entrepreneuriat.

Une politique culturelle est esquissée en 1977 avec le **Plan d'Action culturelle** de la Commission Européenne. Il s'agit de «respecter la richesse de la diversité culturelle et linguistique, et de veiller à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen», ce qui se traduit par son implication dans le développement économique du secteur, au bénéfice de l'accès des citoyens à la culture et du rayonnement de la culture européenne dans le monde. Elle favorise également la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales. Elle entend relever des défis communs : les technologies numériques, l'évolution du mode de gouvernance culturelle, l'encouragement des secteurs à l'innovation.

Pour ce faire, un **Agenda européen de la culture** fixe, depuis 2007, le cadre d'action de l'UE en matière culturelle et donne lieu tous les quatre ans à un plan de travail, véritable outil stratégique et de mise en œuvre spécifique, et, tous les deux ans à un Forum culturel européen. C'est le premier texte ambitieux sur la dimension culturelle dans l'intégration européenne. Le nouvel agenda, adopté en 2018, met l'accent sur la contribution positive apportée par la culture à la société européenne, à

son économie et aux relations internationales. Il définit également de nouvelles méthodes de travail et de coopération entre les Etats membres, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux. Il comporte trois domaines stratégiques : la dimension sociale, la dimension économique, la dimension extérieure.

Depuis 2014, la politique de l'UE s'inscrit dans l'«**Europe créative**», seul programme consacré au soutien à la culture, avec, pour 2021-2027, un budget de 2,44 milliards d'euros (contre 1,47 pour 2014-2020) destiné aux secteurs du patrimoine, de la culture, de l'audiovisuel -sous-programme Medias-, et de l'intersectoriel -sous-programme Transversectoriel-. Il s'attache plus particulièrement au développement, à la création, la production, la diffusion, la préservation «de biens et de services qui incarnent des expressions culturelles, artistiques ou autres formes créatives».

Une vigilance particulière est portée sur l'inclusion, le numérique, la durabilité du plan environnemental, avec les six priorités de la Commission Européenne dans les politiques culturelles : pacte vert, adaptation à l'ère du numérique, économie au service des personnes, une Europe plus forte dans le monde, promotion d'un mode de vie européen, nouvel élan pour la démocratie européenne.

Elles sont déclinées en trois thèmes clés :

- la valeur socio-économique de la culture qui contribue à la cohésion, l'inclusion, le bien-être de nos sociétés et communautés ;
- la promotion de l'égalité des sexes et diversités par son rôle essentiel dans la lutte contre les stéréotypes, et la promotion des évolutions sociétales ;
- la mesure de l'impact positif de la culture.

Iliana Ivanova est la commissaire en charge de l'innovation, de la recherche, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse depuis septembre 2023, consécutivement au départ de Mariya Gabriel démissionnaire pour constituer le nouveau gouvernement de Bulgarie. Elle a pour mission de veiller à la mise en œuvre du nouvel agenda européen de la culture et du

programme «Europe créative».

Un certain nombre d'initiatives et de labels ont vu le jour en lien avec Europe créative :

- le label Capitale européenne de la culture depuis 1985 ;

- le Prix Lux qui depuis 2007 distingue des films mettant en avant des enjeux sociétaux et illustrant l'universalité des valeurs européennes ;

- la Fête de la Musique ;

- les Journées européennes du Patrimoine... ;

- le soutien à la création d'emplois et à la croissance du cinéma européen, notamment avec le sous programme Medias.

A noter que l'industrie culturelle européenne représente 7 millions d'emplois et 4,2 % du P.I.B.

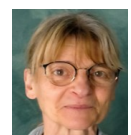
L'UE veille à protéger l'exception et la diversité culturelles européennes en excluant les biens culturels des négociations commerciales internationales avec les Etats-Unis et le Canada. En revanche, elle inclut dans le financement des œuvres et la rémunération des auteurs le principe de la territorialité des œuvres - elles sont exploitées pays par pays-. Elle est par ailleurs à l'initiative de la loi sur les droits d'auteur des artistes et entreprises de presse dont le contenu se trouve sur les plateformes numériques.

Au niveau mondial, l'Europe est vue comme un espace incontournable pour la culture, pour l'ensemble des artistes. Son attractivité se manifeste jusque dans la fréquentation des touristes.

Un très grand nombre d'artistes européens bénéficient d'une renommée mondiale.



Colette MODION



## Bourges, Capitale européenne de la culture 2028

Créé en 1985 à l'initiative de Jack Lang et Méлина Mercouri, le label Capitale européenne de la culture, désormais mis en œuvre par la Commission européenne, est attribué selon quatre critères : l'apport au développement à long terme de la ville, le contenu culturel et artistique, la dimension européenne, et la participation de la société civile.

Neuf villes françaises ont candidaté il y a un an, quatre ont été retenues en mars 2023 : Clermont-Ferrand, Montpellier, Rouen, Bourges, et c'est cette dernière, commune de taille moyenne de 66 000 habitants, située au centre de la plus petite région française, qui a été choisie par le jury.

Cinquième ville française Capitale européenne de la culture, après Marseille-Provence, Lille, Avignon, Paris, connue pour le célèbre festival de Musique, le Printemps de Bourges, mais aussi pour être la ville dans laquelle a été inaugurée la première Maison de la Culture par André Malraux, en 1963, Bourges se donne pour ambition de devenir un laboratoire des territoires associant culture, inclusion, écologie.

L'équipe missionnée pour ce challenge, conduite par Pascal Keiser, nommé commissaire général de la candidature pour sa vision européenne et son expérience dans la gestion de programmes européens à enjeux multiples culturels, sociétaux, économiques, s'y est préparée depuis deux ans, avec une volonté affichée d'un projet participatif et collaboratif. Il s'est traduit par la mise en place d'ateliers en 2021 associant les habitants, puis l'organisation de trois colloques européens en 2022 et d'un Conseil européen de la culture tiré au sort comme une assemblée citoyenne de Bourges.

Le programme culturel 2028, en faveur d'un faible impact carbone, s'inscrit dans les objectifs climatiques et sociétaux 2030 de l'UE.

Un des projets réside en l'installation dans l'Hôtel-Dieu, bâtiment patrimonial situé en plein centre ville, de Villa Europa, une Cité européenne des artistes et autrices et auteurs, pôle ressources, tête de réseau de résidences européennes associées, pour un soutien et une diffusion paneuropéens.

L'axe écologique pris en compte notamment dans la mobilité, se décline, entre autres, à travers la perspective du transport des visiteurs dans des trains de nuit culturels voyageant dans toute l'Europe, et de lignes reliant entre elles les capitales européennes de la culture.

Les citoyens européens se retrouvent au cœur du programme avec la volonté de rapprocher les voisins de Bourges entre eux, de concilier biodiversité et êtres vivants dans une Internationale des fleuves, à partir de la Loire, fleuve sauvage classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le rôle de l'art et de la culture est repensé, comme levier contre le changement climatique, comme facteur d'inclusion sociale, avec notamment la place de l'éco-féminisme.

Comme il se doit, deux autres villes européennes sont désignées : Ceské Budejovice en République Tchèque et Skopje, en Macédoine du nord.

Colette MODION

## Les rencontres européennes régionales de Saint-Etienne

Les deuxièmes « Rencontres européennes régionales de Saint-Etienne » se sont déroulées au lycée Claude Fauriel et à l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne, le 8 et le 9 décembre 2023. Les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) stéphanoises tiennent ainsi la promesse d'organiser tous les deux ans un forum de réflexion multidisciplinaire sur les grands enjeux du monde contemporain, à l'échelle européenne. L'Urale - Union régionale des acteurs locaux de l'Europe - continue de jouer son rôle de partenaire solide, engagé et enthousiaste.

Cette année, les rencontres ont été consacrées aux pays d'Europe centrale et orientale, aux changements qu'ils ont vécus depuis trente ans et au rôle qu'ils jouent dans ou face à l'Union européenne, d'un côté, et vis-à-vis de leurs voisins orientaux, de l'autre.

Au cours de la première session, intitulée « Frontières, limites et circulations », géographes et juristes ont présenté des enquêtes de terrain, portant un regard « au ras du sol » sur les groupes sociaux qui construi-

sent, subissent, habitent et franchissent ces lignes de clivage qui sont parfois des espaces de partage et des paysages culturels originaux. D'autre part, ces limites font l'objet de définitions juridiques qui les transforment en normes et institutions, relevant d'intentions politiques contradictoires (Chypre, Macédoine) ou de regards et d'étiquettes discutées (Rom).

La dimension géopolitique et géoéconomique du sujet a occupé intervenants, enseignants, étudiants et public extérieur lors de la deuxième session, suivie par la table ronde organisée à l'Hôtel de Ville. Les différentes contributions ont apporté des connaissances de première main sur les évolutions du paysage politique de ces pays et sur leur politique étrangère. Par ailleurs, les débats ont été âpres au sujet du positionnement de ces pays entre l'UE et l'OTAN, d'un côté, et la Russie, de l'autre. Sans surprise, l'actualité brûlante de la guerre en Ukraine s'est révélée un sujet de crispation et de polémique quant aux responsabilités et aux manipulations, voire

l'ingérence étrangère, susceptibles d'influencer les gouvernements et les opinions publiques, de part et d'autre de l'ancien Rideau de fer.

Enfin, les communications du samedi matin, réunies sous l'intitulé « Quel narratif commun pour demain ? », ont mis au cœur de la réflexion la dimension historique et les narrations valorisées dans le cadre de la reconstruction (Hongrie) voire de la construction inédite (Croatie) de certaines identités nationales après 1989. Entre survivances, reliques et fantômes, certains tropismes se caractérisent ainsi comme le résultat en transition d'héritages multiples, culturels et historiques, stratifiés et enchevêtrés au fil des siècles. Ces identités contribuent à la construction de nouvelles solidarités et façonnent l'espace européen à venir.

Giovanni STRANIERI

Docteur en histoire et archéologie.

# En Europe, il y a Conseil et Conseil !

Ne confondons pas Conseil de l'Europe, Conseil européen, Conseil de l'Union européenne.

Difficile, face à trois dénominations aussi proches de bien identifier qui fait quoi...

Voyons comment les distinguer.

## Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe, dont le siège est à Strasbourg, n'est pas une institution de l'Union européenne. C'est une organisation internationale, réunissant actuellement 46 Etats membres, dont les 27 membres de l'UE. Le Conseil de l'Europe est particulièrement actif dans le domaine de la démocratie.

[Voir EuropaLoire n° 38 page 4](#)

Le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne font partie des principales institutions de l'Union Européenne avec la Commission européenne et le Parlement.

Bien qu'ils aient des noms proches ils ont une composition et des rôles bien différents.

## Le Conseil européen

Il est composé des chefs d'État ou de gouvernement des 27 Etats membres de l'Union européenne.

Il définit les orientations et les priorités politiques de l'Union européenne. Il a ainsi établi un programme stratégique quinquennal (2019-2024) recensant les domaines prioritaires qui nécessitent une action et une attention particulière de l'UE à long terme.

Il se réunit au moins quatre fois par an, généralement en mars, en juin, en octobre et en décembre. Ces réunions, souvent appelées "sommets de l'UE", se tiennent à Bruxelles, dans le bâti-



ment Europa. Les décisions du Conseil européen sont généralement prises par consensus (c'est-à-dire lorsqu'aucun membre ne s'oppose à l'adoption).

Son siège est à Bruxelles. Il est actuellement présidé par Charles Michel.

## Le Conseil de l'Union européenne

Il comprend les ministres des gouvernements nationaux de chaque Etat membre de l'UE, regroupés par domaine d'action.

Il est parfois appelé, pour mieux l'identifier, conseil des ministres ou tout simplement Conseil

Son siège est à Bruxelles

Le Conseil est un pôle de décision essentiel pour l'Union européenne.



Il négocie et adopte, conjointement avec le Parlement, les textes législatifs et le budget de l'Union.

Il coordonne les politiques des Etats membres dans des domaines suivants :

- **les politiques économiques et budgétaires** : le Conseil coordonne les politiques économiques et budgétaires des Etats membres en vue de renforcer la gouvernance économique dans l'UE. Il surveille leurs politiques budgétaires et renforce le cadre budgétaire de l'UE. Il traite également des aspects juridiques et pratiques de l'euro, des marchés financiers et des mouvements de capitaux ;

- **l'éducation, la culture, la jeunesse et les sports** : le Conseil adopte des cadres d'action et des plans de travail de l'UE dans ces domaines, qui définissent les priorités en matière de coopération entre les Etats membres et la Commission ;



- **la politique de l'emploi** : le Conseil élabore chaque année des orientations et des recommandations destinées aux Etats membres, en se fondant sur les conclusions du Conseil européen et sur la situation au niveau de l'UE en matière d'emploi ;

- **la politique étrangère et de sécurité commune** de l'UE. Il la définit sur la base des orientations fixées par le Conseil européen. L'aide au développement et l'aide humanitaire fournies par l'UE, la défense et le commerce en font partie. Le Conseil, conjointement avec le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, veille à l'unité, à la cohérence et à l'efficacité de l'action extérieure de l'Union. ;

- **les accords internationaux** : Le Conseil se prononce sur la signature et la conclusion des accords qui peuvent porter sur de nombreux domaines (commerce, coopération et développement, par exemple), ou peuvent traiter de questions spécifiques (textiles, pêche, douanes, transports, science et technologie, etc.).

La présidence du Conseil est assurée par un Etat membre différent tous les six mois. Actuellement c'est la Belgique qui l'assume.

Environ 70 à 80 sessions du Conseil sont organisées chaque année. Il se réunit en fonction du sujet traité en 10 formations différentes, avec pour chacune d'elles les ministres concernés (économie, affaires étrangères, agriculture...).



M.C. PORTRAN

# Hommage à Jacques Delors, un homme d'engagements

Acteur majeur de la vie politique française et européenne, Jacques Delors s'est éteint le 27 décembre 2023 à l'âge de 98 ans. Désireux dans son enfance de devenir metteur en scène de cinéma ou journaliste, cet homme d'engagements a finalement embrassé une carrière bien différente de celle qu'il s'imaginait.

## Sa vie d'engagements pour la France

Jacques Delors, connu et reconnu par ses pairs comme un « architecte de l'Europe », a eu un parcours professionnel très varié qui l'a mené à s'engager de manière importante au sein de la vie politique française.

Licencié en sciences économiques et diplômé du Centre d'Études Supérieures de Banque, Jacques Delors a exercé de nombreux métiers dont le premier fut un poste au sein de la Banque de France qu'il assurera pendant de nombreuses années auprès de son père. Le basculement de sa carrière vers le monde politique débutera en 1969 lorsqu'il est devenu Secrétaire général pour la « Formation permanente et la promotion sociale » auprès du Premier Ministre Jacques Chaban-Delmas qui souhaitait s'entourer d'un « spécialiste du dialogue social » à la suite des épisodes de mai 1968.

Moins de quinze années plus tard, sa formation et son expérience ont contribué à sa nomination en tant que ministre de l'Économie et des Finances sous la Présidence de François Mitterrand. Jacques Delors considérera à l'époque que, « François Mitterrand était le seul homme qui, à travers l'élection présidentielle, pouvait redonner des couleurs au parti socialiste ». La vie politique française de Jacques Delors a surtout été marquée par le flou qui a longtemps entouré sa présentation aux présidentielles de 1995. Sa réponse négative filmée dans l'émission 7 sur 7 fera naître la déception d'une grande partie de la population française et suscitera un grand étonnement chez les journalistes.

Mais entre sa vie ministérielle difficile jusqu'en 1984 et son refus de se

présenter aux présidentielles de 1995, Jacques Delors, qui avait été saisi d'une envie d'ailleurs, a consacré dix années de sa vie professionnelle à la construction d'une Europe unie !

## Sa dévotion pour l'Europe

Homme de rigueur et de convictions profondes, Jacques Delors, nouveau président de la Commission européenne, s'est engagé à réveiller « une Europe endormie ». Son premier discours prononcé le 14 janvier 1985 devant les membres du Parlement européen à Strasbourg, fait apparaître un homme déterminé à donner de la force et de la crédibilité à une organisation essoufflée :

« Alors que tout bouge autour de nous, alors que se renforcent les puissances d'aujourd'hui et que se font les puissances de demain, il en



va de la crédibilité de l'Europe, au regard des habitants de la communauté, au regard des grands de ce monde, au regard du tiers monde. Oui ou non messieurs les députés, l'Europe veut-elle exister, veut-elle se faire respecter ? »

L'histoire particulière de son père mutilé de guerre, qui lui répétait « qu'il fallait que l'Europe se réconcilie », a largement participé à son intérêt pour l'Union. La méthode de Jacques Delors va mener à de nombreuses évolutions importantes pour l'Europe et notamment au « grand marché » tel que nous le connaissons aujourd'hui (il va notamment initier la liberté de circulation des biens, des services et des capitaux ou encore la

suppression des droits de douane).

Jacques Delors, également soucieux de renforcer les liens entre les citoyens des États membres de l'Union européenne, va créer en 1987 le programme Erasmus dont il dira que l'idée était née chez lui avant même d'être président de la Commission : Jacques Delors avait donc un « plan pour l'Europe », réfléchi bien avant sa nomination.

Considéré comme « le père de l'euro », Jacques Delors était par ailleurs profondément convaincu que la monnaie unique pouvait être un vecteur d'unification des États membres : « le symbole de l'euro c'est un pas décisif franchi, vers une Europe unie, une Europe forte, une Europe puissante et généreuse, c'est cela qu'il faut retenir ».

Toutefois, dans les dernières années de sa vie, l'ancien président de la Commission s'est dit déçu de l'Europe actuelle, même s'il garde une profonde attaché envers cette organisation pour laquelle il a beaucoup donné :

« C'est avant tout un manque d'état d'esprit, un manque d'âme. Par moments, l'âme revient, et cela a permis d'obtenir des avancées considérables. Mais l'âme n'est pas toujours là ».

Lors des récents hommages adressés à Jacques Delors, Ursula Von Der Leyen, actuelle présidente de la Commission européenne et héritière de cet « homme européen », a mesuré l'importance du travail accompli par son prédécesseur, dont elle dira qu'il a « donné une âme à l'Europe ». Mais Jacques Delors s'inquiétait de la montée en puissance de l'euroscpticisme devenu « très tendance », et du développement « des adversaires dangereux » de l'Union. Toutefois, ce constat malheureux n'a cessé de renforcer sa conviction dans le projet européen qu'il a défendu jusqu'à ses derniers instants : « N'ayez pas peur, nous y arriverons ! ».

## Lou MIRALLES

Étudiante en M2 - Droit Public, Parcours Acteurs Publics



## Mouvement Européen

Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949. Trans partisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste. Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

### Pour nous contacter :

loire@mouvement-europeen.eu



Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran

Comité éditorial : Colette Modion, Jean-Paul Villié, Pierre Mandon, Daniel Imbert-Magand, Michel Lefrançois.

Adhérez au  
Mouvement européen :

<https://mouvement-europeen.eu/>

## L'Europe près de chez vous

« La place des territoires au sein de l'Europe » :  
dialogue local entre trois intervenants fortement investis dans  
l'Union Européenne.

7 février 18h30

Ecole des Mines 158 Cours Fauriel Saint-Etienne

De sensibilités politiques différentes, Christophe Rouillon, François Decoster et Franck Proust sont porteurs d'une idée de l'Europe et de ses valeurs, pour la défense desquelles, d'élus locaux ils ont franchi le pas vers un mandat européen.

**Christophe Rouillon**, maire de Coulaines, commune de 8 100 habitants proche du Mans, conseiller départemental. Il a, et occupe encore, différentes responsabilités au sein de l'Union Européenne, ou la représente dans des instances nationales : il est vice président de l'Union des socialistes d'Europe, président du groupe Socialistes et Démocrates au Comité européen des régions, et vice président chargé de l'Europe à l'Association des Maires de France.

**François Decoster**, maire de Saint-Omer commune du nord de 14 400 habitants, est vice président en charge de la culture à la Région Hauts de France et membre d'une commission chargée des questions européennes. Au Comité européen des Régions depuis 2012, d'appartenance euro-Renew, il travaille au sein de COTER (commission en charge des fonds européens et des transports), et de CIVET (commission traitant des affaires institutionnelles).

**Franck Proust**, conseiller municipal de Nîmes, président de Nîmes Métropole, est vice président du P.P.E. (Parti populaire européen), qu'il représente au Comité européen des Régions. Il fait partie de commissions traitant de commerce et d'industrie. Il a aussi été député européen, succédant à Dominique Baudis.

<https://mouvement-europeen.eu/loire/>

## Le Saviez vous ?

Les emballages constituent aujourd'hui une source croissante de déchets. En moyenne, chaque Européen génère près de 180 kg de déchets d'emballages par an. Aujourd'hui, 40% des plastiques et 50% du papier utilisé dans l'UE sont destinés à l'emballage.

L'objectif d'ici 2030 est que 100% de nos emballages soient recyclables ou réutilisables.

## Idée lecture :

**Nous vous proposons, en accompagnement du portrait de Jacques Delors, des livres sur son engagement européen.**

Jacques Delors hier et aujourd'hui. Nadège Chambon, Stéphanie Baz-Hatem. Editions Desclée de Brouwer, 2014.

Les auteures, collaboratrices de Jacques Delors après 1995, traitent de sa vision de l'économie, l'éducation, la démocratie et surtout l'Europe. Elles retracent le parcours du « premier homme d'État européen », de ses origines modestes à la présidence de la Commission européenne, puis son engagement dans des groupes de réflexion : la découverte d'Hannah Arendt, la rencontre avec le Cardinal Carlo Martini autre artisan de la construction européenne, l'influence d'Emmanuel Mounier et Jean Lacroix... Il a mené ses cinquante années de carrière comme un pédagogue et un expert, refusant le combat politique et électoral, ce qui en a

fait « le plus européen des français », célèbre hors frontières, Doctor Honoris Causa d'une trentaine d'universités.

Jacques Delors en Europe : histoire et sociologie d'un leadership improbable. Helen Drake. Editions Presses universitaires de Strasbourg, 2002.

A partir d'entretiens, Helen Drake tend à montrer comment durant les 10 ans de présidence de la Commission européenne, Jacques Delors a imprimé sa marque tant sur le processus que sur les institutions de l'intégration européenne. L'auteure, professeur de français et d'études européennes à l'université de Loughborough, analyse la combinaison des facteurs personnels, sociologiques et politiques qui ont permis le « phénomène Delors », et son impact sur le leadership de la Com-

mission. Un ouvrage riche d'enseignements sur la vie politique française et européenne.

Delors, architecte de l'Europe. Charles Grant. Editions Georg, 1995,

L'auteur, politologue et journaliste britannique, correspondant de The Economist, a notamment couvert l'activité de la Communauté européenne de 1989 à 1993. Il a rencontré Jacques Delors en 1991 à propos du Traité de Maastricht. Pour écrire cette biographie de l'homme engagé pour l'Europe, il a réalisé des interviews de collaborateurs et de détracteurs de Jacques Delors, en France et à l'étranger.

En 2004, Jacques Delors publie ses Mémoires, aux Editions Plon.

Colette MODION

